

Objet :
Subvention à l'association Home Factory – exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association « Home Factory »

Considérant le travail mené par l'association Home Factory créée dans le domaine de la diffusion musicale sur Sotteville et sa contribution à la vitalité de l'offre culturelle sottevillaise,

Considérant le partenariat qu'elle mène avec la Ville dans le cadre d'actions culturelles,

Considérant que le festival de jazz, créé l'an passé par cette association, présente des artistes issu-e-s de la scène locale, nationale et internationale

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2 500 euros.

Cette somme sera prise au budget 2022 – Chapitre 65 Code Nature 6574

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N° 63

Objet :

Subvention à l'association Home Factory – exercice 2022

Depuis 2020, l'association « Home Factory» participe activement à la vie de la commune par la diffusion de concerts en partenariat avec les associations telles que La Maison pour Tous, Le Trianon Transatlantique dans l'accueil de ces concerts,

Elle organise également depuis 2021 en juillet le « Pacific Festival » dans le but de démocratiser les musiques libres, sur plusieurs territoires de la Métropole. L'an passé le concert s'est déroulé le 4 juillet avec en tête d'affiche un jazzman américain réputé précédé en première partie des Vibrants Défricheurs. En ouverture, la prestation de jeunes sottevillais qui en amont du festival, avait dans le cadre du CTEJ (Contrat Territoire Culture Enfance Jeunesse), participé à un stage de pratiques musicales et d'improvisation.

Cette année deux concerts sur Sotteville sont prévus les 6 juillet et 8 juillet.

Cette association contribue ainsi avec son énergie et ses moyens à la vitalité de l'offre culturelle sottevillaise.